



Syndicat Local SPS de l'EPSNF



Syndicat Pénitentiaire des Surveillants non-gradés

LETTRE OUVERTE

Le 26 Août 2024.

Objet : Demande de clarification.

Madame la Directrice de l'EPSNF,

Suite à la chute d'un patient-détenu de son fauteuil roulant, nous souhaitons une clarification.

En effet, le surveillant pénitentiaire qui était en charge de ce détenu et qui poussait le fauteuil a dû s'expliquer. A cette occasion, le chef de détention lui a signifié que le détenu pouvait porter plainte contre lui.

Or, rien n'oblige les agents pénitentiaires à pousser les fauteuils roulants. Si la plupart d'entre nous nous y résolvons, c'est pour la fluidité des mouvements. Rappelons qu'auparavant, notre établissement accueillait des brancardiers.

Le SPS de l'EPSNF demande donc une clarification quant aux responsabilités de chacun.

Ne doutant pas de l'intérêt que vous porterez à vos agents, et dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de recevoir, Madame la Directrice de l'EPSNF, l'assurance de notre engagement.

Stéphane WULLEMAN
Secrétaire Local du SPS

Copies à :
Personnel de l'EPSNF
Syndicat National SPS
D.I.S.P.P

SPS 100% Surveillant

FGAF

Fédération Générale Autonome des fonctionnaires